

# Mise en place d'un **Service Technique EAH** comme dispositif de suivi dans la CR Sadabe District Manjakandriana

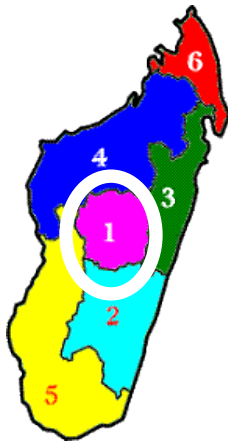
INTERVENTION DU MAIRE DE SADABE  
MADAME RAZAFIHARISOA LYDIA

# PLAN DE L'INTERVENTION

1) ÉLÉMENTS CLÉ DE LA COMMUNE DE SADABE

2) PRÉSENTATION DU SERVICE TECHNIQUE DE L'EAU

3) SUGGESTIONS



## Province d'ANTANANARIVO



## Région d'ANALAMANGA



**District de MANJAKANDRIANA, à 53 km au NE de la capitale mais à 2 heures de route**



**Commune rurale de 20.884 habitants, caractéristique des hautes terres centrales malgaches**

- Climat favorable mais forte exposition aux risques naturels
- Forte biodiversité et richesse environnementale
- Importance de la jeunesse (plus de 50% population de moins de 50 ans mais taux de scolarisation de 74%)
- Population agricole dominante, attachée aux traditions et faiblement éduquée (0,5% des chefs de famille ont un niveau universitaire)

## Situation initiale en adduction d'eau potable

- Mise en place des premières pompes en 1986 avec associations chrétiennes

### Situation année 2011 avant la mise en place STEAH

- **27** systèmes d'AEPG dont **07** systèmes fonctionnels (**25%** des systèmes)
- Pas d'infrastructure PPMH (Puits à motricité humaine)
- Environ 2 800 bénéficiaires systèmes fonctionnels soit **15%** de la population

### Situation année 2016 après la mise en place STEAH

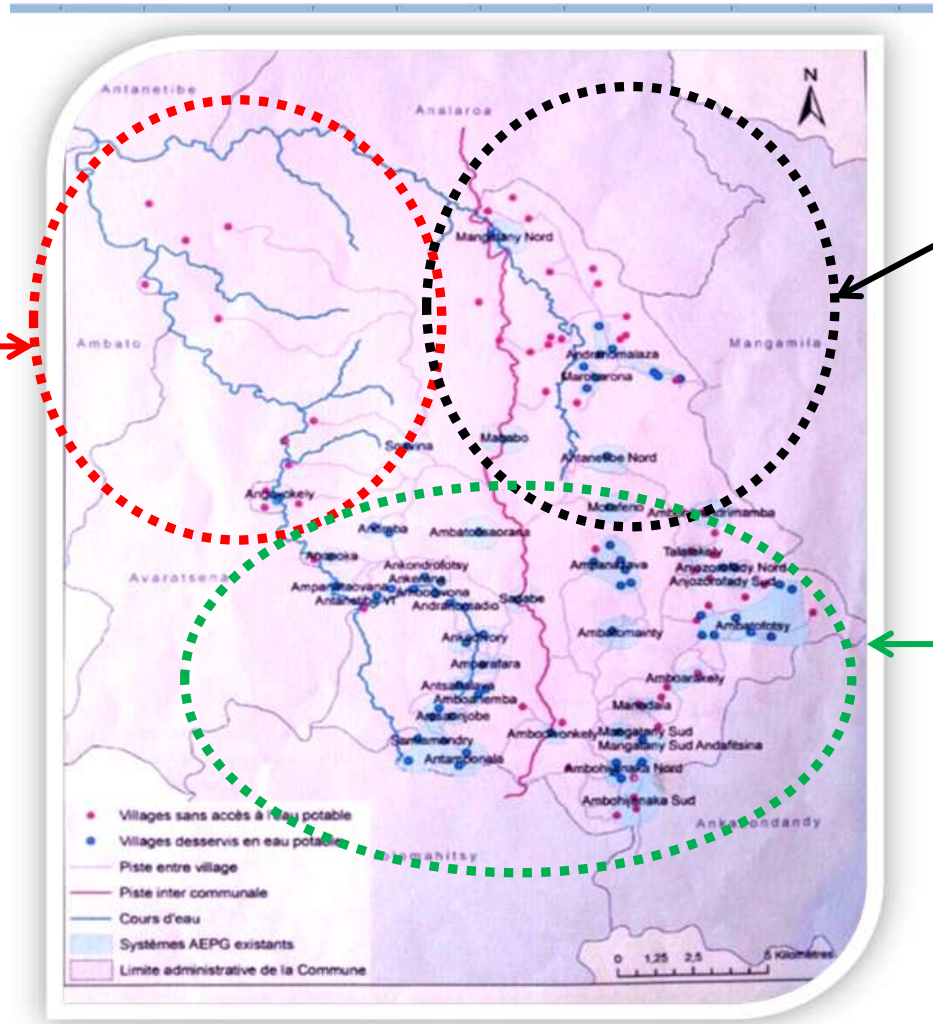
- **40** systèmes d'AEPG dont **36** systèmes fonctionnels (**90%** des systèmes)
- Pas d'infrastructure PPMH (Puits à motricité humaine)
- Environ 13 000 bénéficiaires soit **64%** de la population

*La commune a été soutenue techniquement et financièrement dans ce processus d'amélioration par le **SEDIF, l'Agence de l'eau Eau seine Normandie, le Grand Lyon et l'AFD, avec une mise en œuvre par Inter Aide et ONG local EDERA***

# Couverture actuelle en adduction d'eau potable

**Zone Nord Ouest :**  
**Absence**  
**d'infrastructure en**  
**raison des difficultés**  
**d'accès**

**64% de la population**  
**a ainsi accès à l'eau**



**Zone Nord Est :**  
**Faible taux de**  
**couverture**

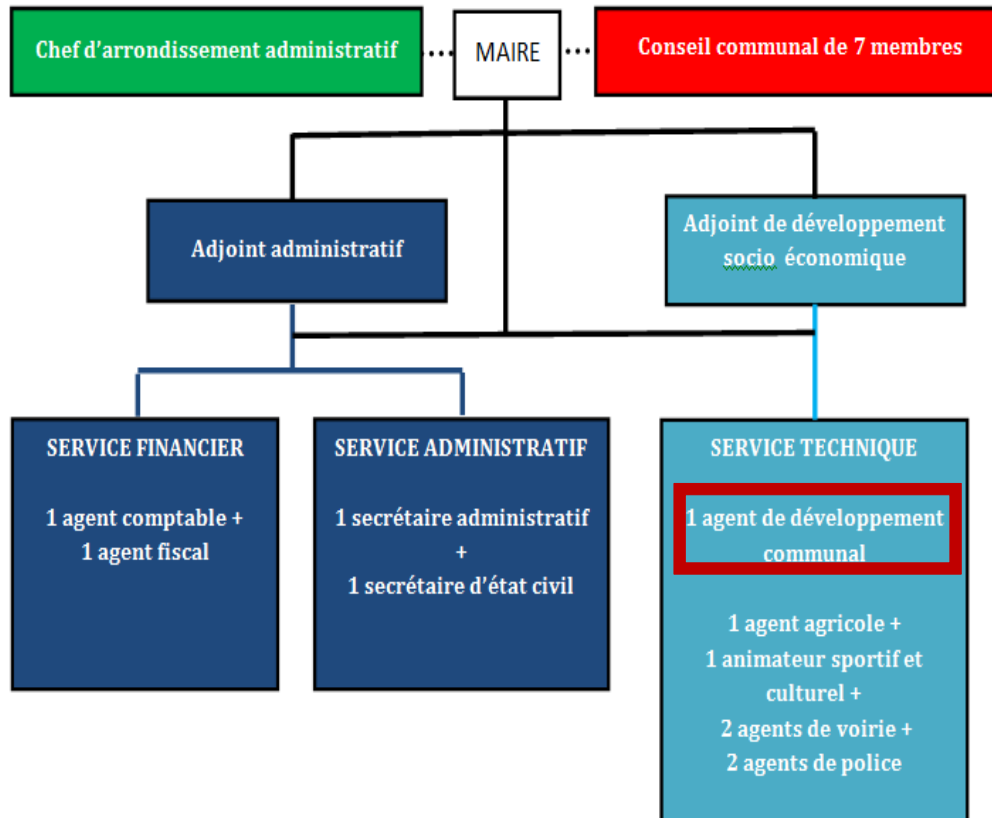
**Zone Sud**  
**Concentration de**  
**l'essentiel des**  
**infrastructures**

(Source : Mise à jour du schéma directeur d'eau potable - décembre 2015)

# Démarche mise en place STEAH

- Mise en place du STEAH par un arrêté communal
- Mise en place d'un poste d'ACEAH (Agent Communal de l'eau de l'assainissement et de l'Hygiène) par délibération du CC publié par arrêté communal
- Recrutement de l'ACEAH par voie de concours après affichage au niveau de la commune
- Séance d'information et de sensibilisation des Comités eaux existants
- Délibération de la participation des bénéficiaires sur le financement du budget du STEAH (à 500 Ar) après consultation des Comités eaux
- Mise en place Règlement Communal de l'Eau et de l'Assainissement sur proposition des Comités eaux
- Mise en place bureau de l'eau au sein de la commune
- Mise en place point de vente de pièces détachées au niveau du bureau de l'eau

# Organisation du Service Technique de l'Eau de SADABE



- 1 ACEA chargé de

- ✓ Suivre l'exploitation
- ✓ Surveiller les installations (40 systèmes)
- ✓ Sensibiliser pour la collecte des cotisations
- ✓ Contrôler la gestion financière des Comités
- ✓ Inciter au nettoyage à l'entretien du réseau (réservoir, captage et BF)
- ✓ Former à la maintenance de 1er niveau
- ✓ Piloter les interventions de 2ème niveau
- ✓ Sensibiliser aux problématiques d'hygiène et d'assainissement
- ✓ Sensibiliser à la protection de l'environnement et participer à la plantation d'arbres sur les bassins versants.



# Principe du financement du Service Technique de l'Eau de SADABE

## Coût

## Ressources

- Budget moyen du STEAH: 2.000.000 Ar/an

- ✓ Rémunération annuelle
- ✓ Fournitures de bureau
- ✓ Equipements
- ✓ Achat et entretien d'une bicyclette
- ✓ Préfinancement du stock de pièces de rechange

- Entretien et maintenance dans chaque système

- ✓ En fonction des besoins
- ✓ Flux annuel moyen de 1500 Ar



Contribution annuelle individuelle de 2.000 AR moyenne par adulte suivant décision du fokonolona bénéficiaire

→ 500 Ar par bénéficiaires  
Soit 70% du budget  
+  
30% du budget part de la commune

→ 1.500 AR

Ressources collectées et gérées par le comite local de l'eau (1 par système)

- ✓ En partenariat avec l'ACEAH
- ✓ Dans une logique de transparence et de redevabilité (séance plénière, affichage des comptes et décisions, versement à l'OTIV local)

# **Réalité du financement du Service Technique de l'Eau de SADABE**

- ✓ 40 systèmes en place, dont 4 non fonctionnels (*manque de motivation à adhérer dans le STEAH*)
- ✓ Sur les 36 fonctionnels :
  - 23 participent avec taux de plus 80%
  - les 13 restants présentent un taux de recouvrement inférieur, en raison de la pauvreté dominante et d'une réticence certaine (peur de voir l'argent détourné , rôle devant incomber à l'Etat, dispositif mis en place antérieurement au code de l'eau...)
- ✓ Au prix d'une sensibilisation et d'une mobilisation permanentes (2 visites spécifiques du maire dans chaque village depuis début 2016)

# Préalables aux suggestions



**6<sup>ème</sup> Objectif de Développement Durable :**  
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

4.5.EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT GARANTS DE LA SANTE PUBLIQUE	4.5.1.Assurer l'accès à l'eau potable, l'hygiène et aux infrastructures d'assainissement (EHA)	4.5.1.1.Mettre à jour le cadre juridique, légal et réglementaire de l'EHA
		4.5.1.2.Garantir l'accès à l'eau potable salubre et accessible et un assainissement adéquat pour tous
		4.5.1.3.Développer la gestion intégrée des ressources en eau

**Extrait du PND et objet d'une demande lors de la conférence des bailleurs et investisseurs**

**➔ La fourniture de l'eau pour tous, qui est un bien public mondial, est une mission de service public, au même titre que l'état civil, l'éducation ou la sécurité**

## Suggestions

Le cofinancement par la Commune et par la population est un palliatif, faute de capacités de l'Etat

L'Etat est comptable de l'actuelle inégalité d'accès des citoyens à l'eau, et devrait prendre en charge au moins le coût de l'ACEAH (et si possible pour la continuité et la qualité du service, en financer deux agents ainsi qu'une moto, sous forme d'une subvention octroyée à la commune)

L'Etat par le biais du ministère doit faciliter l'habilitation de la commune pour son rôle de maîtrise d'ouvrage.

Pour des motifs citoyens, il est primordial que la population soit responsabilisée par une contribution au financement de l'entretien et de la maintenance des réseaux et des systèmes

Au plan opérationnel, il serait bon que le district dispose d'un Service de l'Eau capable de suppléer l'agent actuel en cas d'absence, et de disposer d'équipes de maintenance pour le second niveau, Au plan régional, il serait utile que soit assuré la formation des ACEA ainsi que la sensibilisation sur terrain de la population

Je vous remercie de votre attention